



Ne plus être considérée comme la fille de ma mère

Par **Laurence**, le **02/01/2009** à **10:39**

Bonjour,

Ma question va sembler étrange...Je voudrais savoir si je pouvais légalement "renier" ma mère, c'est à dire ne plus être considérée légalement ou socialement comme sa fille et vice-versa.Je précise qu'il n'y a aucun cas de maltraitance physique, inceste ou autre...L'histoire est un peu plus compliquée.Merci d'avance de votre réponse,
bien à vous,